

ACHAT DE TERRAINS DRAPPIER - n° 623

Le Maire expose que Mr DRAPPIER Louis demeurant à LUDRES rue Joseph Prétôt, a offert de vendre à la Ville de LUDRES les terrains lui appartenant et cadastrés : - section A n° 283 "A le Cour" 4 a 60 ca  
- section A n° 635 "Dessus des Reys" 3 a 35 ca  
soit un total de 7 a 95 ca.

Mr DRAPPIER demande pour ces terrains la somme de 7 950 F. soit 10 F. du m<sup>2</sup>.

Cette acquisition entre dans le cadre de la politique de réserves foncières pratiquée par la Municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- les terrains désignés ci-dessus et appartenant à Mr Louis DRAPPIER seront acquis par la Ville de LUDRES pour le prix de 7 950 F. pour constituer des réserves foncières,
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY,
- les crédits nécessaires existent au budget 1974 article 210,
- demande à Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique.